



Présentation du projet éolien de Quoeux-Haut-Maisnil

Réunion publique d'information
24 novembre 2022

Déroulé de la soirée

- 1 Contexte général
- 2 Présentation de la société Ventis
- 3 Présentation du projet
 - Historique
 - Le projet développé
 - Premiers éléments de l'étude d'impact
 - Prochaines étapes
- 4 Questions et réponses
- 5 Moment d'échange



Objectifs de la réunion

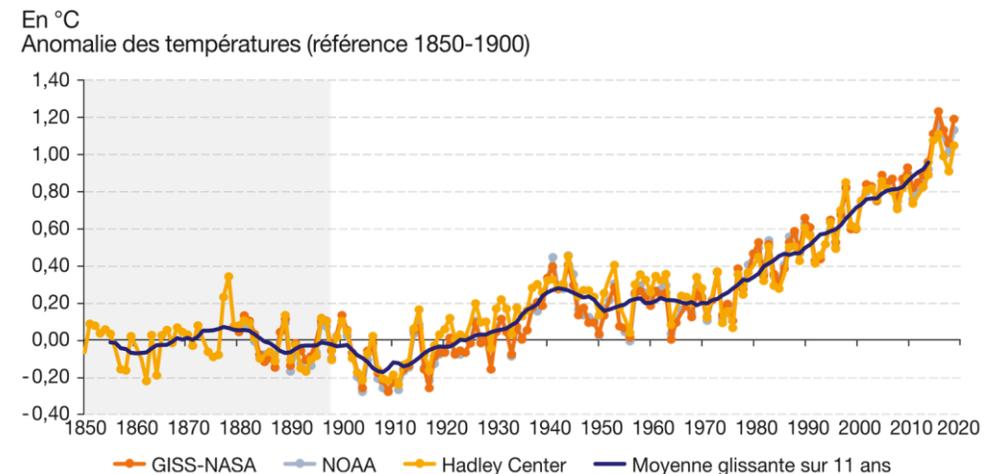
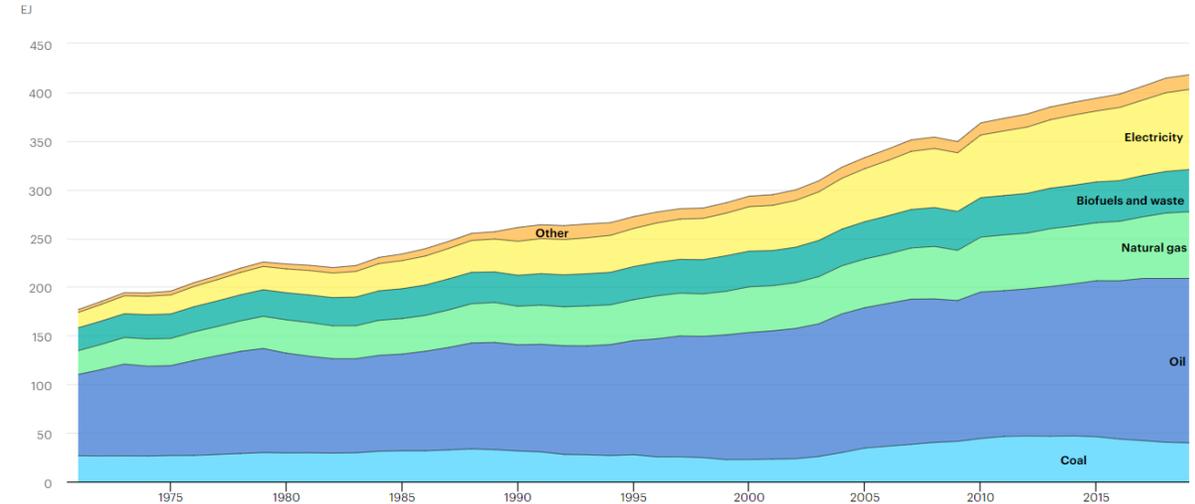
- Permettre au porteur de projet de présenter son projet
- Permettre au public d'émettre des observations et suggestions
- Faire ressortir des points particuliers du territoire grâce à la connaissance de ses habitants et en faire bénéficier l'étude impact

1/5 Contexte général



Le nécessaire développement des énergies renouvelables

- Explosion des besoins en termes d'énergie
- Consommation de plus en plus importante d'énergies fossiles fortement émettrices de GES
- Responsabilité des GES dans le dérèglement climatique qui n'est plus à prouver

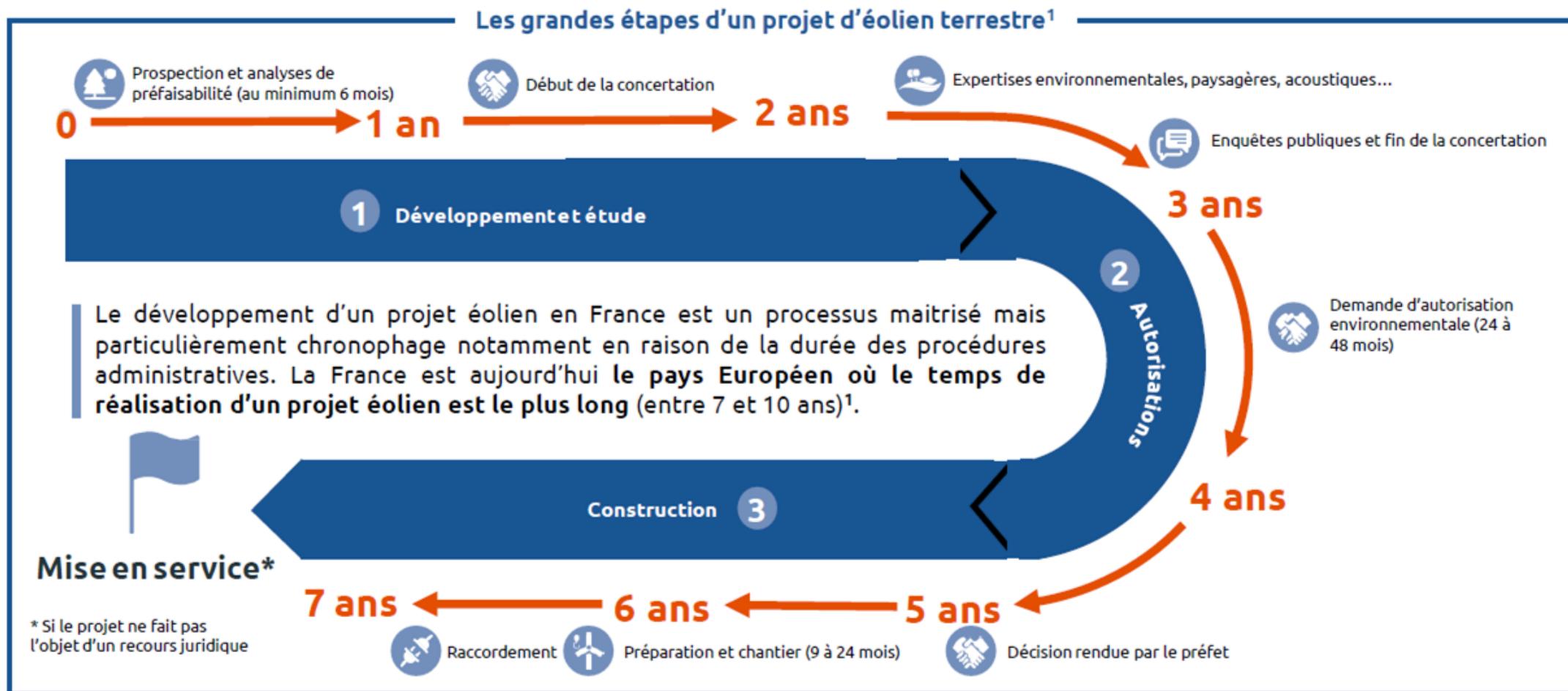


L'énergie éolienne

Technologie utilisée	Éolien	Solaire	Hydraulique	Nucléaire	Charbon	Gaz naturel	Fioul
Emission directe de CO2 (gCO2-eq /kWh)	0	0	0	0	345	272	204
Emission directe de CO2 + ACV (gCO2-eq /kWh)	12,5	55	6	6	1060	730	418

- Une éolienne n'émet aucun GES lorsqu'elle produit de l'électricité
- 12,7g CO2/kWh pour l'éolien contre >1000g CO2/kWh pour le charbon
- L'énergie consommée durant le cycle de vie est compensée en moins de 8 mois
- Vers des éoliennes zéro déchet et 100% recyclées
- Energie locale, non dépendante des importations

Le développement d'un projet éolien



2/5 Présentation de la société Ventis



VENTIS conçoit, investit, construit et exploite des parcs éoliens en France et en Belgique depuis les années 2000 :

- 32 éoliennes en Belgique / 20 éoliennes en France en exploitation
- Environ 120 MW en exploitation

Exemples de parcs éoliens exploités par Ventis en France :

- Hargicourt (Somme - Nord-Pas-de-Calais-Picardie)
- Longueville-sur-Aube (Aube – Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine)
- Gorges-Gonfreville (Manche – Normandie)

Présentation des principaux intervenants du développement

Porteurs du projet :

- Pierre MAT – Gérant
- Benoit MAT – Gérant
- Quentin MESTDAG – Responsable développement
- Margaux DEBISSCHOP – Chargée de communication

Partenaires pour l'étude d'impact :

- Acoustibel – Volet Acoustique
- Envol – Volet Faune & Flore
- Agence Couasnon – Volet Paysage



3/5 Le projet des Éoliennes de la Solette



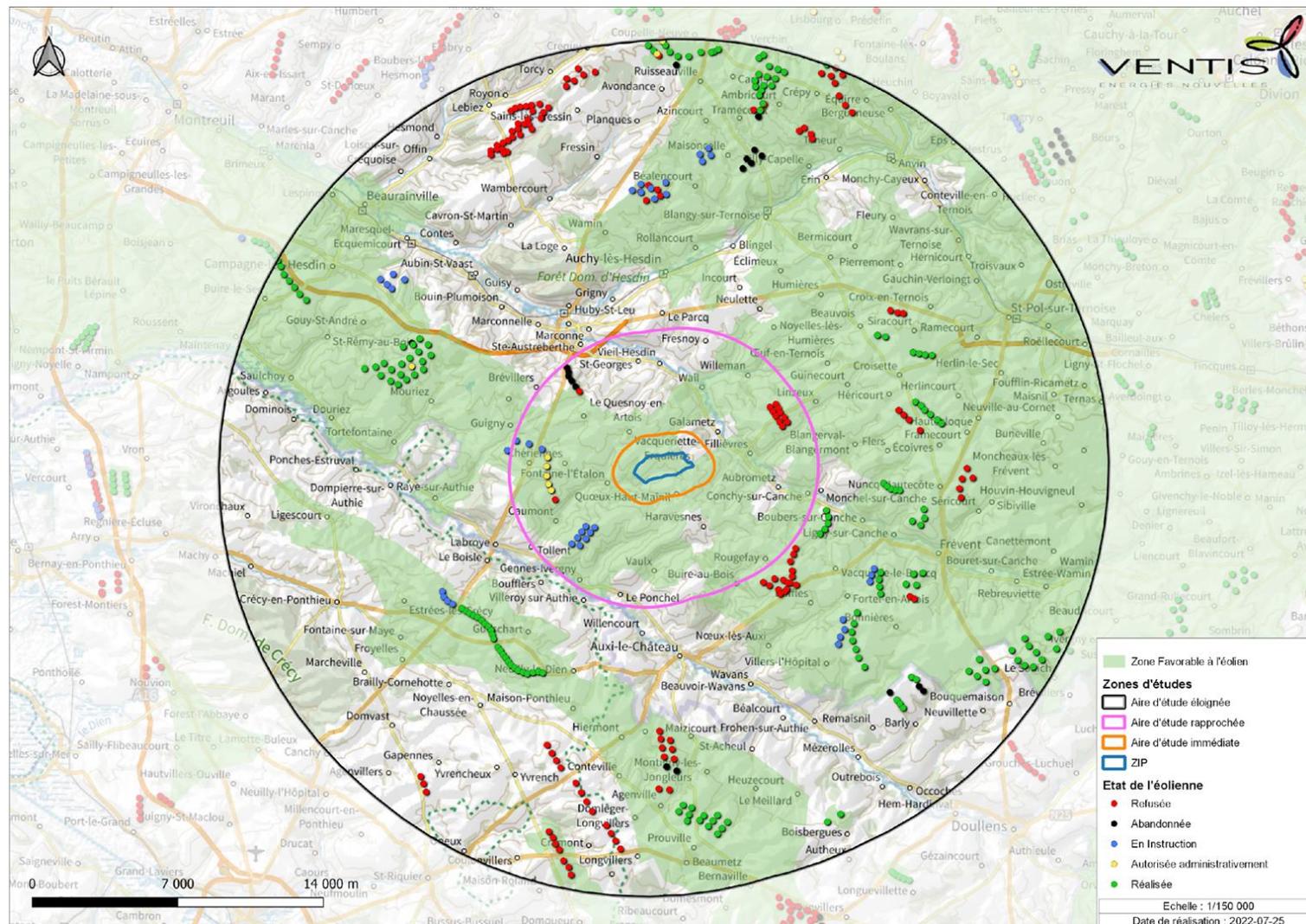
Historique du projet

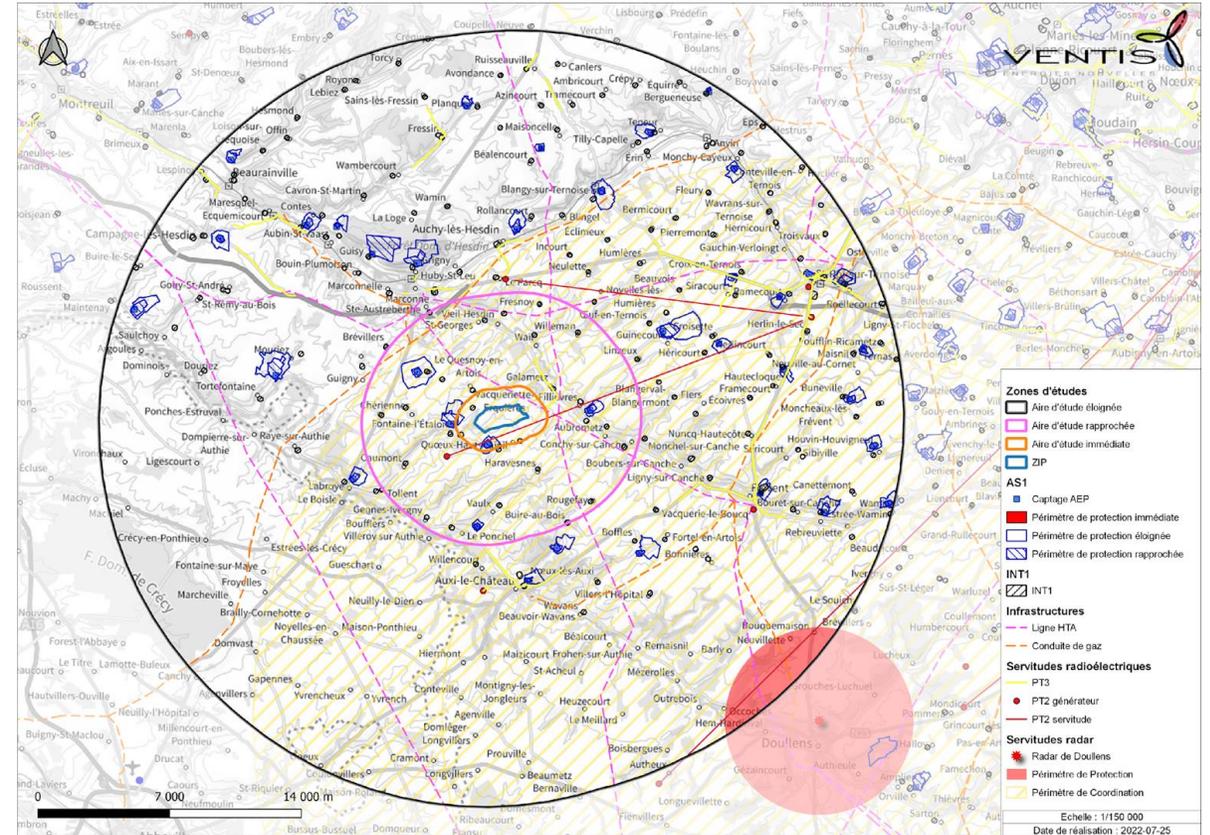
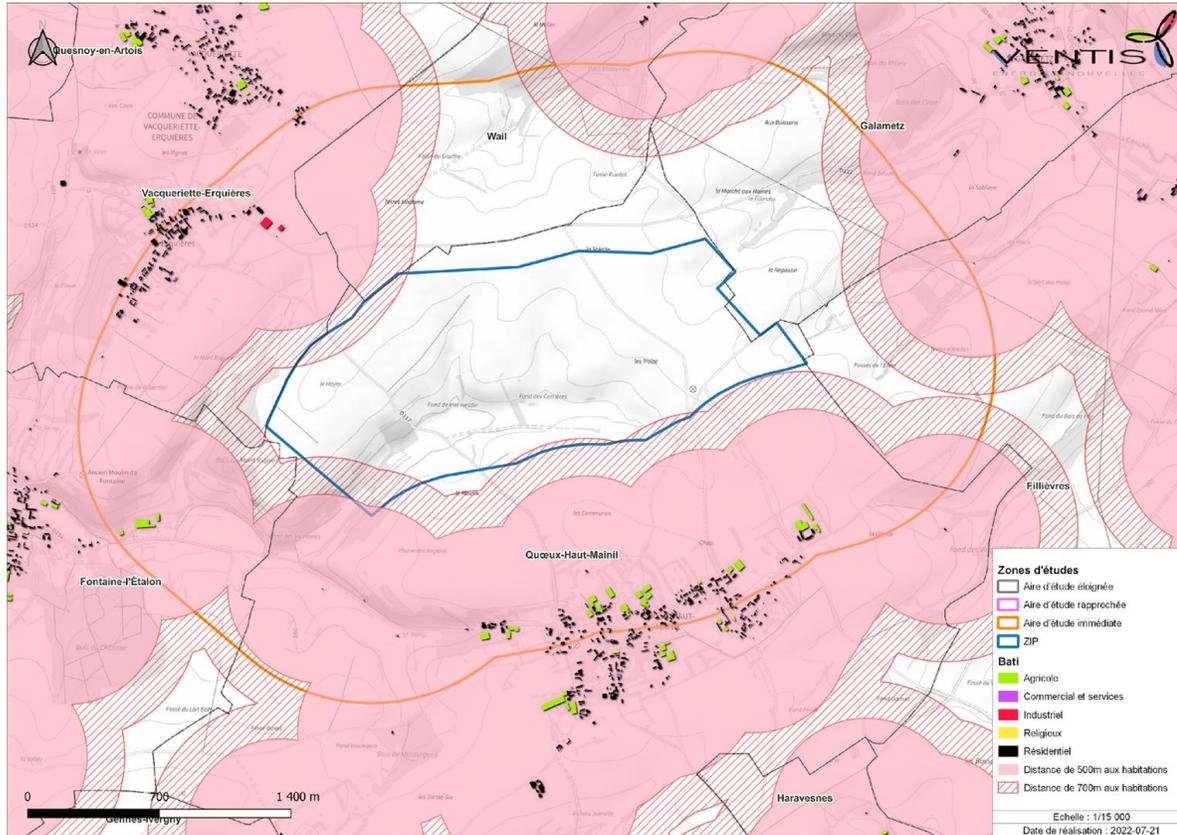
Été 2015	Première prise de contact avec la Mairie de Quoeux-Haut-Maisnil.
A partir de Février 2016	Identification foncière
Mars 2016	Délibération favorable du conseil de Quoeux-Haut-Maisnil
Septembre 2016	Lancement de l'étude écologique
2017 - 2018	Information des communes voisines concernant le projet
Début 2017	Lancement de l'étude paysagère
Novembre 2017	Lancement de l'étude acoustique
Octobre 2018	Visite aux élus d'un parc Ventis
Aout 2019	Nouvelle délibération favorable du conseil de Quoeux-Haut-Maisnil
Septembre 2019	Délibération favorable du conseil de Vacqueriette-Erquières
Septembre 2019	Avis favorable de la DSAE-DIRCAM-SDRCAM
Juillet 2020	Installation du mât de mesure



Délimitation de la zone d'implantation

- La commune de Quoeux-Haut-Maisnil est définie comme **favorable** au développement de l'énergie éolienne ;
- Prise en compte du gisement éolien ;
- Prise en compte des différentes contraintes techniques (Patrimoine, Environnement, parcs éoliens existants, servitudes) ;
- Éloignement aux habitations ;
- Faisabilité foncière



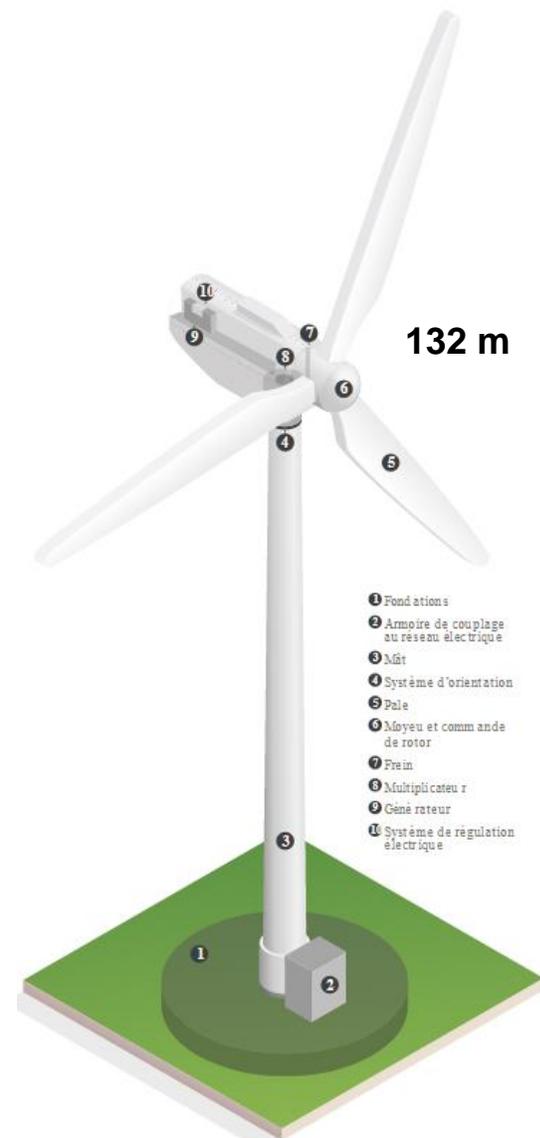




- Espace disponible :
En bouquet selon radiales d'implantation
- Éloignement important des villages
Supérieur à 900 m
- Espacement inter-éoliennes envisagé :
> à 450 m
- Nombre d'éoliennes prévues :
8 machines
- Caractéristiques envisagées de chaque machine :
-6 éol à 165m + 2 éol à 180 m
(132 m de Ø et 100 à 114 m)
- **3 à 3,6MW / éolienne soit 24 à 28MW pour le parc.**

- Une production estimée entre 80 000 et 87 000 MWh/an en fonction du modèle choisi.
- 82 GWh/an injecté sur le réseau EDF chaque année, soit la consommation annuelle d'environ **18 650 foyers.**

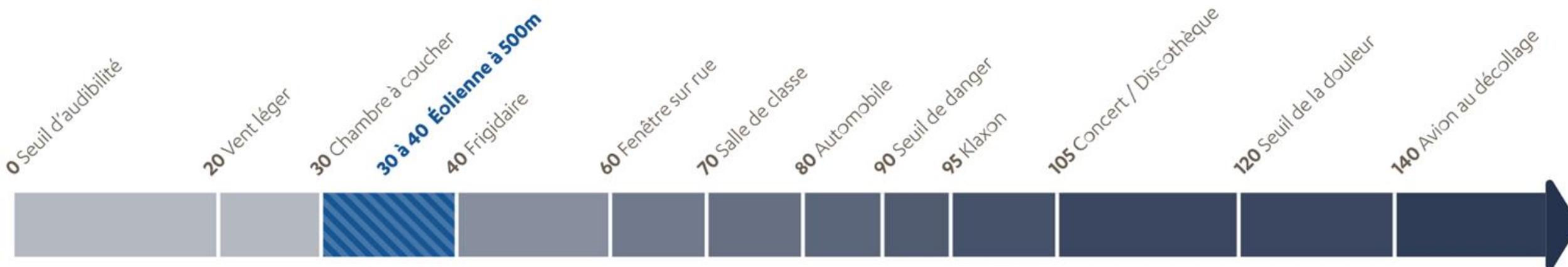
99 / 114 m



Les 1^{er} résultats de l'étude d'impact

L'étude Acoustique

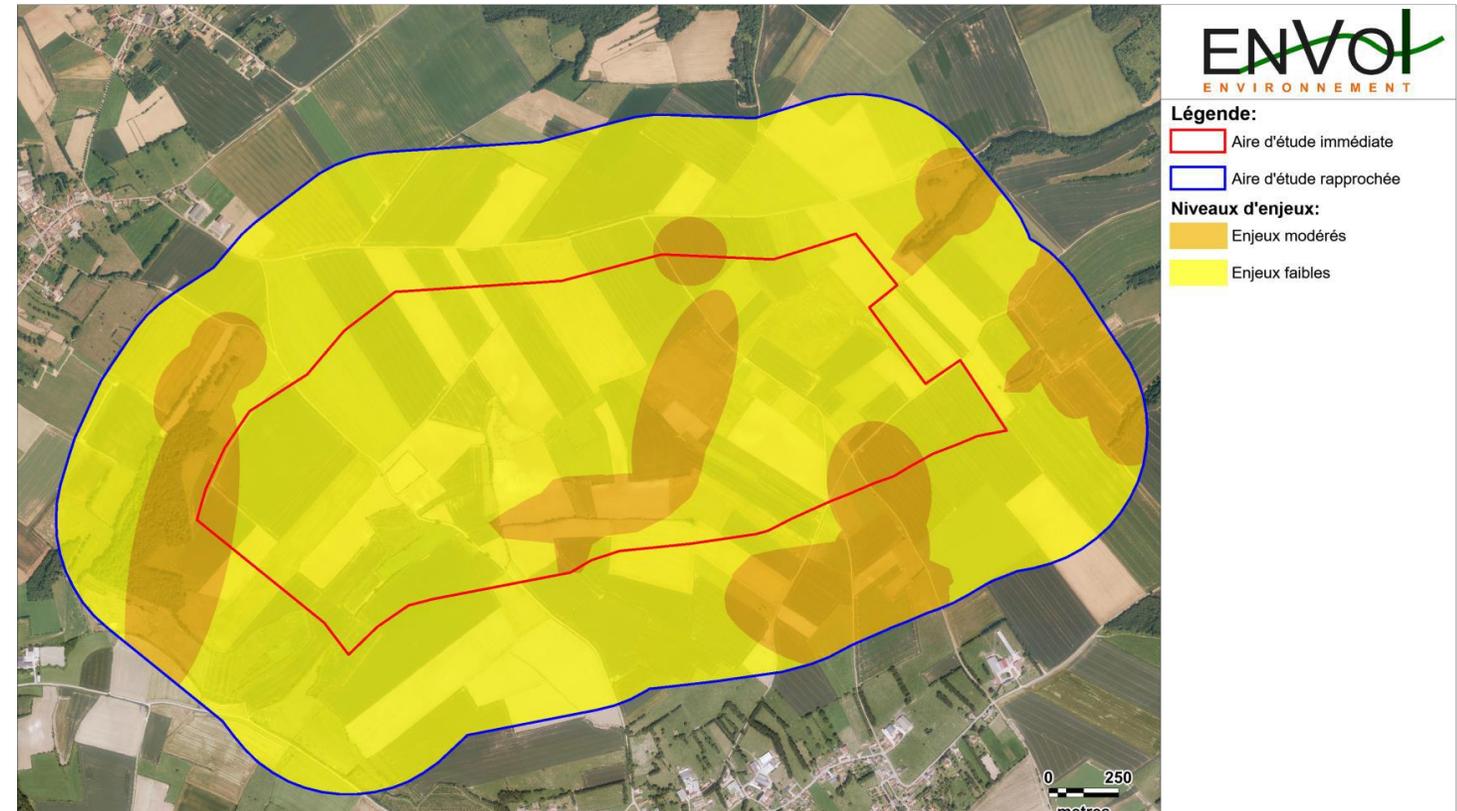
- Une éolienne à 500 = 30 dB
- Réglementation = Emergence de 3dB la nuit et 5dB le jour
- 6 points de mesures pour le constat sonore initial
- Simulation de l'impact sonore par Acoustibel
- **Aucune émergence supérieure au cadre réglementaire, de jour comme de nuit**
- **Nouvelle étude en cours avec les nouvelles machines**



Les 1^{er} résultats de l'étude d'impact

L'étude Faune & Flore

- Etude bibliographique de la zone
- Inventaire Faune, Flore et Habitat pendant 1 an afin de définir les enjeux du site



Les 1^{er} résultats de l'étude d'impact

L'étude Faune & Flore

Conclusion niveau des enjeux :

- Aucune zone écologique réglementée
- 201 espèces floristiques, mais seulement 3 remarquables
- Enjeu ornithologique modéré
- Enjeu chiroptérologique modéré localisé

Evaluation des impacts :

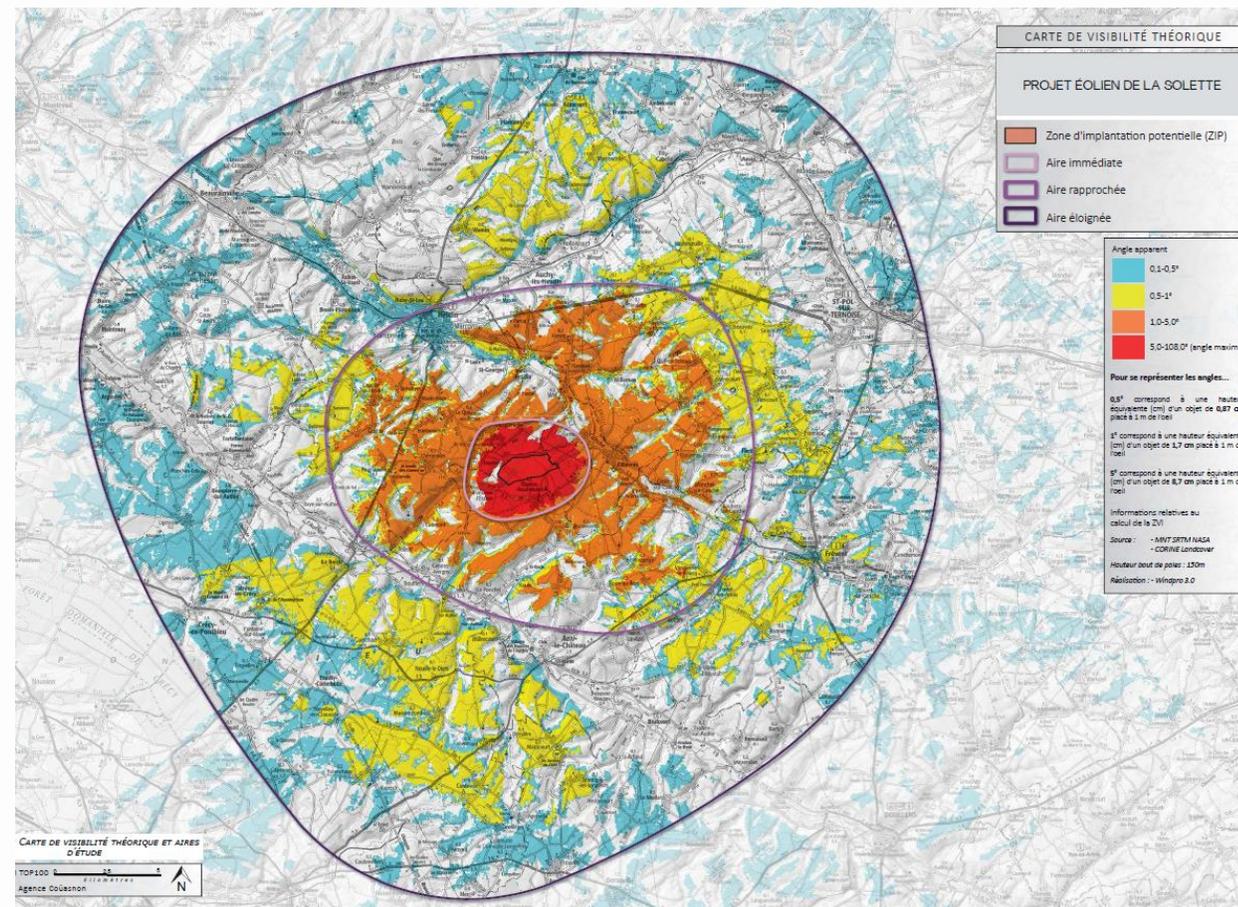
- Impacts sur l'avifaune très faibles à forts, en fonction des espèces, des périodes et de la localisation
- Impacts sur les chiroptères très faibles à modérés
- Autres impacts très faibles



Les 1^{er} résultats de l'étude d'impact

L'étude Paysagère

- 1^{ère} étape : Evaluation des enjeux paysagers
- 2^{ème} étape : Evaluation de la sensibilité paysagère
- 3^{ème} étape : Evaluation de l'impact, notamment via 45 photomontages



FILLIÈVRES - 2,5 KM

IMPLANTATION DU BOURG

Dans le fond de la vallée de la Canche

CENTRE - BOURG

VUES FERMÉES/TRONQUÉES

Écrans

- > Tissu bâti
- > Végétation privative
- > Bosquets et ripisylve

FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES TRONQUÉES/OUVERTES

Écrans au 1er Plan

- > Végétation privative
- > Tissu bâti

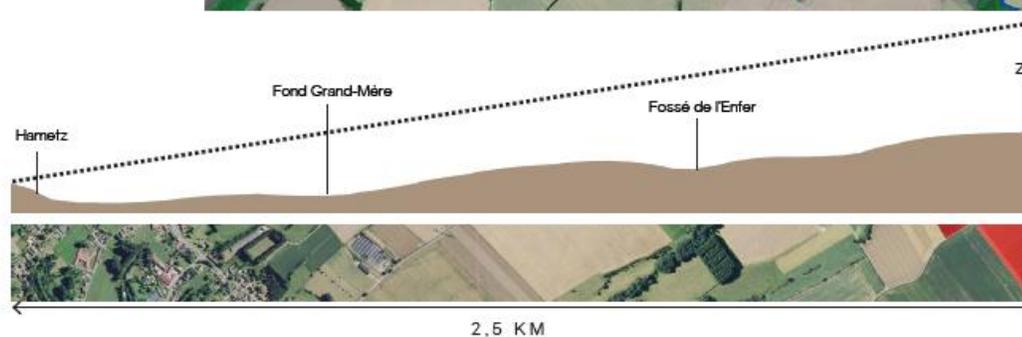
Écrans au 2ème Plan

- > Boisements du Fossé de l'Enfer et du fond du Bois de Fay

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



PHOTO 60 : LES VUES EN DIRECTION DU PROJET ÉOLIEN SONT OUVERTES DEPUIS LA FRANGE OUEST DU BOURG (© SARL AGENCE COÛASNON)



E12

E13 E11

E10 E9

E7 E6 E8

E4

E5

E3

E2

E1

Variante A

E12 E11 E10

E9 E8 E7

E6

E4

E5

E3

E2

E1

Variante B

E4 E5

E6 E3

E7

E2 E8

E1

Variante C

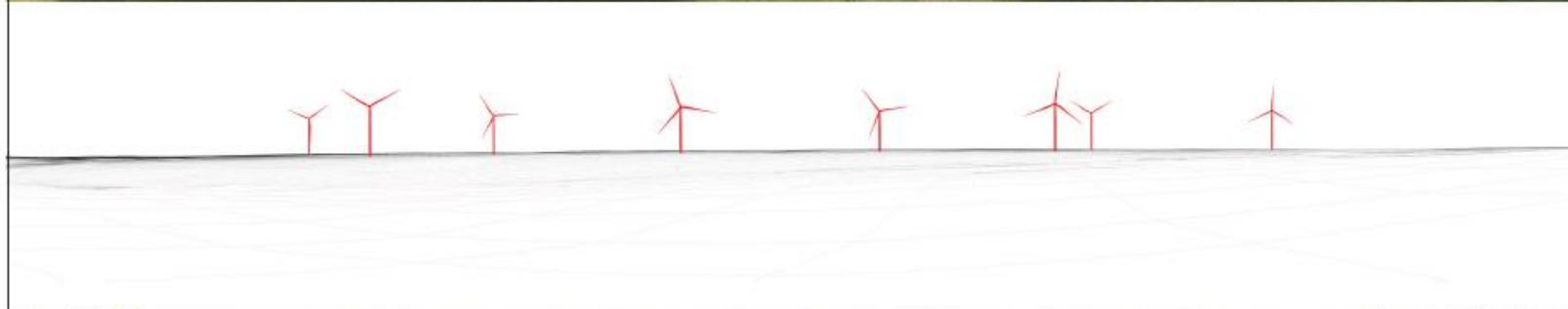
Photomontage n°39 : Eglise St Jacques de Quoeux-Haut-Maisnil

Vue Panoramique	
Champ de vision (horizontal) : 120°	Distance orthoscopique : 14,7 cm

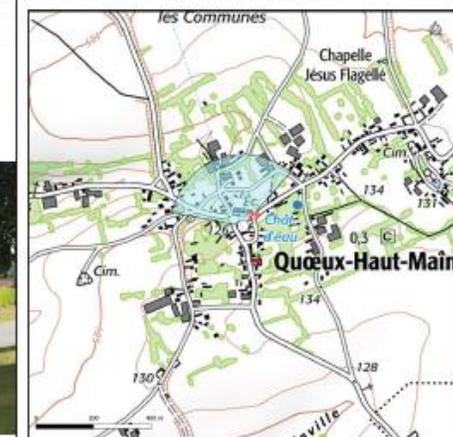
Données de localisation de la prise de vue



Coordonnées Lambert 93 (X ; Y ; Z)
636375 ; 7022728 ; 129
Date et heure
24 aout 2022 à 11h07
Conditions météo
Couvert
Distance à l'éolienne la plus proche
E02 : 1 379 mètres (Azimut 341°)
Nombre d'éoliennes du projet visible
8



Localisation de la prise de vue (angle de 120°)
--



Vue Panoramique	
Champ de vision (horizontal) : 100°	Distance orthoscopique : 22,1 cm

Données de localisation de la prise de vue



Coordonnées Lambert 93 (X ; Y ; Z)
636375 ; 7022728 ; 129
Date et heure
24 aout 2022 à 11h07
Conditions météo
Couvert
Distance à l'éolienne la plus proche
E02 : 1 379 mètres (Azimut 341°)
Nombre d'éoliennes du projet visible
8

Photomontage n°4 : ZPPAUP de Frévent

Vue Panoramique	
Champ de vision (horizontal) : 120°	Distance orthoscopique : 14,7 cm

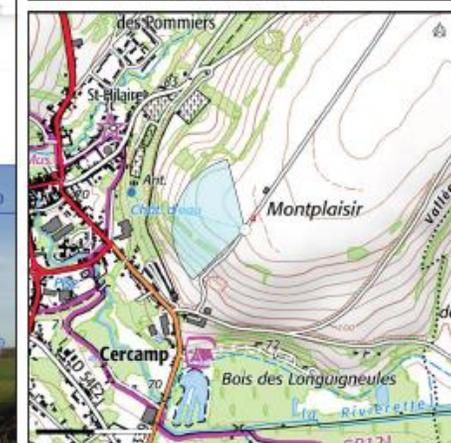
Données de localisation de la prise de vue
--



Coordonnées Lambert 93 (X ; Y ; Z)
650186 ; 7020106 ; 129
Date et heure
26 octobre à 9h30
Conditions météo
Couvert
Distance à l'éolienne la plus proche
E05 : 13 874 mètres (Azimut 286°)
Nombre d'éoliennes du projet visible
6



Localisation de la prise de vue (angle de 120°)



Vue Panoramique	
Champ de vision (horizontal) : 100°	Distance orthoscopique : 22,1 cm

Données de localisation de la prise de vue
--



Les 1^{er} résultats de l'étude d'impact

L'étude Paysagère

- Mise à jour en cours de l'étude avec les nouvelles machines
- Augmentation du gabarit relativement faible (<10%), invisible dans la plupart des cas
- Quelques photomontages supplémentaires à réaliser

NUMERO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DU PHOTOMONTAGE	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGÈRE PROTÉGÉ	INTERVISIBILITÉ AVEC LES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET LES SÉCTEURS PANORAMAIQUES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC LES SILHOUETTES DE BOURGS	AUTRE ÉLÉMENT	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGÈRE DU PHOTOMONTAGE
Aire rapprochée									
8	Depuis la RD 508, entre Labroye et Regnaucelle	MODÉRÉ	Pierres isolaires	RD 508					TRÈS FAIBLE
9	Jardin des Liennes	FAIBLE					Tourisme jardin des Liennes		NULL
10	Bourg de Capelle-les-Houdin	MODÉRÉ	Pierres isolaires				Frange est de Capelle-les-Houdin		FAIBLE
11	Couvent des Sœurs Noires	FAIBLE			Couvent des sœurs noires (mh 50)				NULL
12	Panorama sur la vallée de la Canche	FORT	Pierres isolaires		Covisibilité église St Georges (mh 43)	Panorama sur la vallée de la Canche	Concurrence visuelle St Georges	CR 121	MODÉRÉ
13	Bourg du Piercq	MODÉRÉ					Frange sud du Piercq		MODÉRÉ
14	Château d'Entrouval	MODÉRÉ		RD 939	Château d'Entrouval (mh 52)	Vallée de la Canche			MODÉRÉ
15	Château de Willeman	TRÈS FAIBLE			Château de Willeman (mh 55)				NULL
16	Eglise de Willeman	MODÉRÉ			Eglise de Willeman (mh 56)		Bourg de Willeman		NULL
17	Covisibilité avec Eglise de Willeman	MODÉRÉ			Covisibilité église de Willeman (mh 56)		Concurrence visuelle Willeman		MODÉRÉ
18	Depuis le GRP du Tour de la Canche	FORT				Panorama sur la vallée de la Canche		CR 121	MODÉRÉ
19	Depuis la RD 101, entre Linoux et Fillevins	MODÉRÉ		RD 101					MODÉRÉ
20	Bourg de Fillevins	FORT		RD 340			Entrée nord-ouest de Fillevins		FAIBLE
21	Concurrence visuelle avec Fillevins	TRÈS FORT	Pierres isolaires			Panorama sur la vallée de la Canche	Concurrence visuelle avec Fillevins		FORT
22	Château de Fiers	TRÈS FAIBLE	Pierres isolaires		Château de Fiers (mh 58)				TRÈS FAIBLE
23	Bourg de Bourbers-sur-Canche	TRÈS FAIBLE	Pierres isolaires				Frange nord de Bourbers-sur-Canche		NULL
24	Depuis la RD 941, entre Vacquerie le Bourg et Auzi le Château	MODÉRÉ		RD 941					FAIBLE
25	Depuis la RD 120, entre Auzi le Château et Quœux Haut-Ménil	MODÉRÉ				Vallon du Louhet			MODÉRÉ
26	Col des Cinq Chemins	FORT	Pierres isolaires				Concurrence visuelle Quœux Haut-Ménil	Covisibilité église St Thomas	FORT

Eviter, Réduire, Compenser

EVITER

Exemple : choix du site d'implantation des éoliennes

REDUIRE

Exemple : optimisation des dates de démarrage des travaux

COMPENSER

Exemple : plantation de haies

Les Retombées du projet

Éolienne = activité économique = revenus fiscaux

- **Taxe Foncière ;**
- **La Contribution Economique Territoriale (CET)**
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) *(basée sur la valeur de la fondation de l'éolienne)*
 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) *(basée sur une fraction de la VA de l'entreprise)*
- **Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 7 820€ / MW**
- L'IFER correspond à la part la plus importante pour la commune
- En Moyenne : 10 000 à 15 000€ par MW par an et par éolienne, redistribués entre les différentes collectivités.

Zoom sur l'IFER

Le produit de l'IFER est réparti entre la commune d'accueil, le département et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), une structure administrative regroupant plusieurs communes. En fonction de l'appartenance ou non de la commune à un EPCI (selon le choix de fiscalité locale), la répartition du fruit de l'IFER est différente :

	Commune isolée	EPCI à fiscalité additionnelle (FA)	EPCI à fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	EPCI à fiscalité éolienne unique (FEU)	EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU)
Composantes de l'IFER relatives aux éoliennes	20% Commune 80% Département	20% Commune 50% EPCI 30% Département		70% EPCI 30% Département	

La CC du Ternois est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de type (FPU)

Depuis 2019 : la commune d'implantation bénéficie désormais de 20 % du produit de l'IFER éolien et l'EPCI à FPU ou l'EPCI à FEU bénéficie de 50 % du produit. Toutefois, la commune peut décider, par délibération prise avant le 1er octobre de l'année pour une application l'année suivante, de verser une fraction du produit de l'IFER éolien qu'elle perçoit à l'EPCI dont elle est membre.

NOMBRE MAXIMUM D'ÉOLIENNES SUR LA COMMUNE	8
PUISSANCE NOMINALE DES ÉOLIENNES ENVISAGÉES	3 MW
NOMBRE D'HEURES À PLEINE PUISSANCE	3 000 heures
PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE DU PARC	24 MW

211 140 € / an d'IFER :

- 42 228 € pour la commune (1 055 700 € sur 25 ans)
- 105 570 € pour l'EPCI
- 63 342 € pour le département

Autres retombées économiques

Retombées foncières

Les retombées foncières résultent de servitudes liées à la **création de chemins d'accès, de passage de câbles, ou de surplomb de pâles**. Il est fortement probable que des terrains ou des chemins appartenant à la **commune** ou à une association foncière soient concernés par ces servitudes ou par **l'installation d'un poste de livraison**.

La mise en place d'une convention pour l'utilisation des voiries est à prévoir.

Les indemnisations appliquées pour la collectivité sont les suivantes :

- ✓ Indemnisation liée à **l'occupation du domaine public** : 200 € / an
- ✓ Indemnisation liée à **un surplomb de pâles** : 5000 € à la mise en service
- ✓ Indemnisation liée à **l'enfouissement de câbles souterrains** : 8 €/mètre linéaire à la mise en service du parc
- ✓ Indemnisation liée à **l'implantation d'un poste électrique** : 3500 €/an (auparavant 2000 €)

Autres retombées économiques

Les mesures d'accompagnement

Montant :

- ✓ **5000€ / MW installé**
- ✓ Utilisable dès la mise en exploitation du parc éolien

Utilisation :

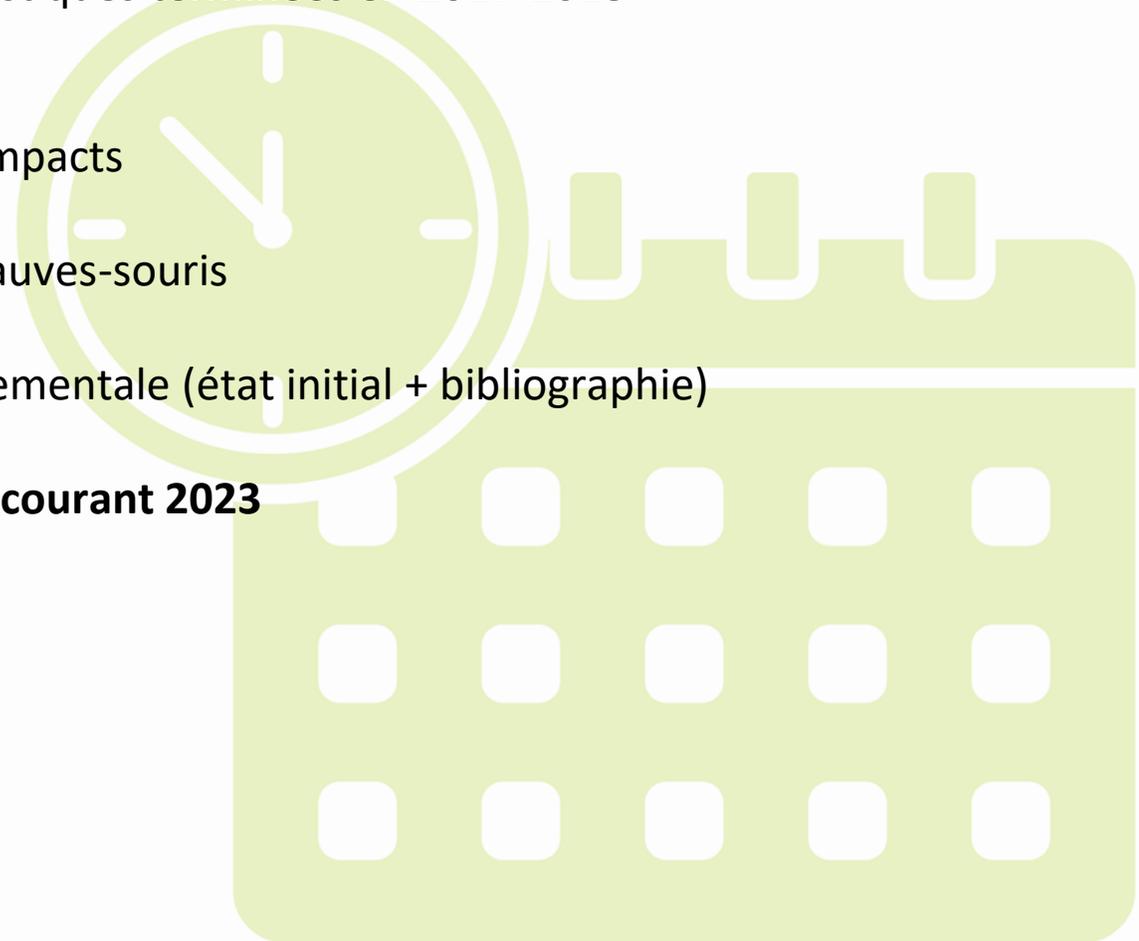
- ✓ Accompagnement des projets communaux dans les domaines énergétiques, paysagers et environnementaux
- ✓ Exemples de réalisations :
- ✓ Remplacement de chaudière / menuiseries / éclairage public / etc.
- ✓ Isolation de bâtiments communaux
- ✓ Plantation de haies, etc.

Hypothèse de calcul :

- ✓ Projet avec 8 éoliennes de 3,2 MW sur la commune
- ✓ Montant des mesures d'accompagnement de l'ordre de
- ✓ **128 000 €**

Les prochaines étapes

- Études environnementales, paysagères et acoustiques terminées en 2017-2018
- Mise à jour de ces études en 2022 :
 - Nouveaux gabarits = potentiels nouveaux impacts
 - Changement dans la réglementation
 - Utilisation des écoutes sonores pour les chauves-souris
- Mise à jour du dossier d'Autorisation Environnementale (état initial + bibliographie)
- **Objectif : dépôt du dossier d'AE en préfecture courant 2023**



4/5 Questions / Réponses



5/5 Moment d'échange



Rencontrons-nous !

Chef de projet Local

Quentin MESTDAG
Tél.: +33 6 52 66 31 83

E-mail : quentin.mestdag@ventis.eu



Ventis SARL

74, rue du Dr Jenner
BP 50056 - 59007 Lille
Tél.: +33 6 62 51 10 37

E-mail : info@ventis.eu

Chargée de Communication

Margaux DEBISSCHOP
Tél.: +32 471 72 37 36

E-mail : margaux.debisschop@ventis.eu



Siège : Ventis S.A.

Rue As Pois, 4A
7500 Tournai
Tél. : +32 495 12 34 11

Tél. : +32 478 80 70 00